

Info Marché du lait**25 janvier 2013**

Mesures sur le marché: à la recherche d'un dénominateur commun

L'Interprofession du lait poursuit ses efforts – malgré la concurrence entre les acteurs – pour identifier des valeurs indicatives communes à toute la filière. Concrètement, il est question du prix indicatif et de l'avenir des fonds (d'intervention et d'allègement du marché) au sein de l'Interprofession du lait.

Prix indicatif et valeur ajoutée

L'Interprofession s'est donnée pour but, selon ses statuts, de « renforcer l'économie laitière suisse et particulièrement de ses membres, notamment par le maintien et la promotion de la valeur ajoutée et des parts de marché en Suisse et à l'étranger ». C'est dans ce contexte qu'il faut placer le prix indicatif de l'Interprofession du lait, tout en sachant que le but statutaire n'est pas sans contradiction. Pour obtenir une valeur ajoutée élevée, il faudrait en principe fixer un prix indicatif très élevé. Cela comporte toutefois un risque, celui de perdre des parts de marché en Suisse et à l'étranger. Dans la pratique, il faut donc trouver un compromis qui tienne compte des revendications de toute la filière. Du point de vue des producteurs de lait, il en découle que

- dans les conditions actuelles, les entreprises profitant d'une plus-value supérieure à la moyenne atteignent facilement ou devraient atteindre le prix indicatif ;
- le prix indicatif ne doit en aucun cas s'assimiler à un prix minimal, car alors cet outil perdrait son sens et aurait même un effet contre-productif ;
- il est possible qu'une entreprise de santé médiocre ait, dans certains cas, de la peine à atteindre le prix indicatif.

Comme on le sait, étant donné les circonstances, aucun prix indicatif n'a pu être fixé le semestre passé. Notamment, le fait que les avis divergent fortement sur la vocation du prix indicatif fait obstacle à la prise de décision. Pour l'avenir, la Fédération des Producteurs Suisses de Lait espère un prix indicatif qui s'orientera sur les objectifs statutaires de la branche et contribuera à les atteindre.

Mesures sur le marché : verticales ou horizontales ?

D'ici quelques mois, les fonds de l'Interprofession du lait tels que nous les connaissons arriveront à échéance, faute de financement. En effet, lors des délibérations sur la PA 2014-17, le Parlement a clairement signifié qu'il ne voulait pas, à l'avenir, de mesures permanentes pour équilibrer l'offre et la demande. Le Conseil fédéral a déjà prévenu l'Interprofession du lait qu'il interprétrait les propos du Parlement comme annonçant un refus de la prolongation de la force obligatoire

Weststrasse 10

Postfach

CH-3000 Bern 6

Telefon 031 359 51 11

Telefax 031 359 58 51

smp@swissmilk.ch

www.swissmilk.ch

swissmilk

générale actuellement accordée aux mesures d'allègement du marché. Il est maintenant du ressort et de la responsabilité des membres de l'Interprofession du lait de décider :

- s'ils souhaitent continuer à prendre des mesures de compensation horizontales (c'est-à-dire impliquant tous les transformateurs et tous les producteurs concernés) sur une base purement privée,
- ou si la chose devrait être confiée aux acteurs dans une logique verticale (chaque transformateur avec ses fournisseurs).

Au sein même des producteurs de lait, on rencontre toutes sortes d'avis, c'est pourquoi il faut maintenant débattre de la question. En effet, d'ici avril 2013 au plus tard – c'est-à-dire lors de l'assemblée des délégués de l'Interprofession du lait – on verra s'il existe oui ou non un dénominateur commun. Il sera alors temps de dresser le bilan.

SMP – PSL
Stefan Hagenbuch

